

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015.

### Nombre de conseillers

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an deux mil quinze

Le trente et un mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2015.

### Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, M. Coudrat Adrien, Mme Danjou Francine, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie, Mme Juste Ginette et M. Ortéga Frédéric.

### Personnes excusées :

M. Coplo Edouard (pouvoir à M. Fleurier Rémy) et M. Marcellot Daniel.

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

### Compte de gestion 2014.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 établi par le receveur de Sancerre présentant les résultats de clôture suivants : déficit d'investissement de 519 978.26 € et excédent de fonctionnement de 802 517.65 € d'où un excédent de clôture de 282 539.39 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 13 voix, pour le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Compte administratif 2014.

Monsieur Pascal VIGUIE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Monsieur Alain Dauron, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, présente le compte administratif 2014,

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2014, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion : il convient d'y ajouter l'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaires suite à la dissolution du S.I.V.O.M. Pays Fort Val de Loire ainsi que les restes à réaliser 2014. Il déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés.

Soit :

### Résultat cumulé en fonctionnement 2014 :

Excédent de 802 101.96 €.

Par comparaison au compte de gestion, il convient d'ajouter la somme de 415.69 € correspondant à l'intégration d'une somme reçue suite à la dissolution du SIVOM Pays fort Val de Loire soit 802 517.65 €.

Résultat cumulé en investissement en 2014 :

Déficit de 601 621.30 €.

Pour comparer au compte de gestion, il convient d'ajouter la somme de 14 343.04 € correspondant à l'intégration d'une somme reçue suite à la dissolution du SIVOM Pays fort Val de Loire, ainsi que le montant des restes à réaliser 2014 de 67 300 € (dépenses investissement) soit un déficit de 519 978.26 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour d'accepter le compte administratif 2014 de la commune de Sury près Léré.

#### Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014.

Le conseil municipal, après avoir entendu et accepté à l'unanimité par 13 voix, pour le compte de gestion 2014 de la commune de Sury près Léré, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014, constatant que le compte de gestion présente les résultats suivants :

Résultats	résultats cumulés n-1	affectation du résultat n_1	résultat n	Restes à réaliser		soldes des restes à réaliser	report	
				Dép	67 300.00			
invest.	-293 613.78	-226 364.48	-519 978.26	Rec	0.00	-67 300.00	-519 978.26	001
fonct.	432 350.32	370 167.33	802 517.65		0.00		215 239.39	002
							<b>587 278.26</b>	<b>1068</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2014</b>	802 517.65
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au Budget Principal (cpt 1068)	587 278.26
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation compromettre en réserves (cpt 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	215 239.39
<b>Total affecté au cpt 1068</b>	<b>587 278.26</b>
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ 31/12/2014</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	0.00
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-519 978.26
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	215 239.39

#### Vote des 4 taxes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, des taux des 4 taxes suivantes au budget 2015 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17.26 %
- Taxe foncière bâti : 7.95 %
- Taxe foncière non bâti : 31.33 %
- Cotisation foncière des entreprises : 20.95 %

### Amortissements 1 - Budget 380.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent,

de plusieurs comptes budgétaires de classe 2,

CONSIDERANT que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire,

Sur le rapport de Danielle Moreau et sa proposition,

Après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité par 13 voix pour le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de la commune pour les comptes suivants :

compte	Montant
202	28 785.14 €
2051	4 574.00 €
total	33 359.14 €

### Amortissements 2 - Budget 380.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent,

de plusieurs comptes budgétaires de classe 2,

CONSIDERANT que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire,

Sur le rapport de Danielle Moreau et sa proposition,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'effectuer les amortissements suivants sur 1 an, ceux-ci sont inscrits au budget primitif 2015 :

	Fonctionnement dépenses			Investissements recettes	
6811	Dotations aux amortissements	111 589.56 €	2802	Etude PLU	3 598.14 €
			28041582	Travaux SDE 18	94 578.24 €
			28051	Logiciels	7 660.42 €
			281532	Assainissement	5 752.76 €
total		115 589.56 €	total		111 589.56 €

### Diagnostic de la SAFER pour l'identification et la localisation des biens présumés vacants et sans maître.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'accepter le devis de la SAFER du Centre concernant l'appréhension des biens vacants et sans maître phase 1 : diagnostic sur la commune de Sury près Léré pour un montant de 1 280.80 € H.T.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières avec la SAFER du Centre.

### Cuve à eau :

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire d'acquérir une cuve à eau pour l'arrosage des fleurs car l'actuelle ne répond plus aux normes. Après délibération sur plusieurs propositions, M. Sébastien Cantin propose de se charger du dossier.

### Restauration atlas cadastral parcellaire de 1811.

Mme Annie GIBERT, adjointe déléguée, présente trois devis concernant la restauration de l'atlas cadastral de 1811. Elle explique les avoir fait étudier aux archives départementales du Cher pour vérifier que les techniques utilisées n'endommagent pas le document dans le temps :

- Atelier Quillet pour un montant de 1 566 .00 € H.T.
- Atelier du Patrimoine pour un montant de 1 839.84 € H.T
- La reliure du Limousin pour un montant de 1 431 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'accepter le devis de l'entreprise la reliure du Limousin pour un montant de 1 431.00 € H.T. : entreprise la mieux disante.

### Travaux voirie 2015 :

Le conseil municipal est informé des travaux et des entreprises retenues pour 2015 par la commission de voirie :

- Entreprise Raffestin : élagage pour un montant de 3 480 € T.T.C.
- Entreprise Montagu : curage de fossés pour un montant de 10 944 € T.T.C.
- Entreprise Galliot : chemin de Versailles et chemin du Val pour un montant de 35 368.80 € T.T.C.
- Entreprise Decherf : chemin du bourg à la Loire pour un montant de 23 544.60 € T.T.C.

### Restauration sépultures.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'accepter de payer la somme de 802.50 euros H.T. pour l'entretien de neuf sépultures de « morts pour la France » correspondant à la moitié du devis des pompes funèbres Denis Frelat d'un montant de 1 605 € H.T., l'autre moitié étant prise en charge par l'association du Souvenir Français.

### Renouvellement du contrat pour la tonte des espaces verts.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, de renouveler le contrat de tonte des espaces verts à l'entreprise TRAP'S de Nevers soit :

- 11 interventions en 2015 pour un montant de 7 284.27 € H.T.

### Projet de construction d'un city-stade.

Après délibération, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 1 voix contre :

- de poursuivre le projet de construction d'un city-stade à Sury près Léré
- de demander des subventions auprès de la D.E.T.R. et du Pays Sancerre Sologne dans le cadre du Contrat Régional Solidarité Territoriale.
- d'accepter le plan de financement prévisionnel suivant ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Construction d'un city-stade	46 000 €	Subvention D.E.T.R. (40%)	27 034 €
Plateforme et réservations	21 585 €	Subvention Pays Sancerre Sologne (CRST) (40%)	27 034 €
		Autofinancement (20%)	13 517 €
Total	67 585 €	Total	67 585 €

Le projet sera accepté sous réserve d'obtenir 40 % de subvention du coût total soit 27 034 € H.T.

## Budget 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 13 voix pour, le budget 2015 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 648 040.86 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 1 314 285.77 euros.

## Vaisselle :

Un devis sera demandé pour renouveler la vaisselle ébréchée de la salle des Fêtes. M. Borderieux s'en charge. Monsieur le Maire propose de vendre l'ancienne vaisselle par vente sous pli cacheté.

## Prise illégal d'intérêt :

Monsieur le Maire explique que le délit de prise illégal d'intérêt est défini à l'article L 432-12 du nouveau code pénal : « Le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir, et conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération dont elle a, en tout ou partie, la charge de la surveillance, de l'administration, de la liquidation ou du paiement. »

Ce délit, conçu dans un but de prévention et de dissuasion, incrimine la confusion des intérêts privés des élus et les intérêts de la commune.

Des dérogations existent pour les maires, les adjoints et les conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire dans les communes de moins de 3 500 habitants. En effet, ceux-ci peuvent traiter avec la commune pour le transfert des biens immobiliers ou de la fourniture de services dans la limite d'un montant annuel de 16 000 €.

Afin d'éviter toute suspicion de prise illégal d'intérêts, il est recommandé aux élus de ne pas assister aux séances du conseil municipal au cours desquelles est débattu un dossier dans lequel ils ont un intérêt. Rappelons que les élus présents qui se contentent de sortir au moment du vote et reviennent ensuite peuvent, le cas échéant, se rendre coupables du délit.

## Subventions 2015.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour de verser les subventions suivantes :

Affectation		2015
cne	ACPG CATM (anciens combattants)	300.00 €
cne	Atelier de Gribouille (peinture) n°0181007943	200.00 €
cne	Effervescence, n°W181001798	300.00 €
cne	Unacita, n°28713	100.00 €
cne	Le perdreau, W181002331	100.00 €
cne	le Yin et le Yang, n°W181001476	100.00 €
cne	les Insomniaks, n°W181002960	200.00 €
canton	Accueil canton de Léré, n°018004163	100.00 €
canton	ADMR portage repas, siret:31037043200018, NAF : 913E	400.00 €
canton	ADMR travailleuses familiales, siret:31037043200018, NAF : 913E	300.00 €
canton	Facilavie, siret:77502236100015	350.00 €
canton	Coopérative scolaire maternelle Léré, siret:38866041700022	150.00 €
canton	Coopérative scolaire élémentaire Léré, siret:38866041700022	150.00 €
canton	LYRE Léréenne (fanfare) siret:41347781100017, APE : 804D	200.00 €
canton	Ecole musique Léré siret:41347781100017, APE:804D	360.00 €
dep.	D.D.E.N. (délégués départementaux éducation nationale) siret:38285145900018	30.00 €
dep.	Conseil départemental de l'accès au droit du Cher, siret:18185758200017	150.00 €
dep.	Parents et amis des handicapés du Sancerrois	300.00 €
autre	AVEC (Association de veille environnementale du Cher), W183000887	100.00 €
autre	CFA Marzy, siret:31277330200020	100.00 €

canton	Office municipal culturel de Belleville, n°2015.1.710	180.00 €
canton	Gala de boxe Belleville, siret:49287489600011	150.00 €
canton	Rugby club Belleville, siret:39843139500027	150.00 €
		<b>4 470.00 €</b>

#### Subvention société de chasse A.P.C.S.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser une subvention à la société de chasse A.P.C.S. (association des propriétaires et des chasseurs de Sury près Léré) d'un montant de 500 euros.

#### Subvention comité des Fêtes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser une subvention au comité des Fêtes de Sury près Léré d'un montant de 900 euros.

#### Subvention association badminton.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, de verser une subvention à l'association de badminton de Belleville sur Loire d'un montant de 260 euros.

#### Subvention maison de Loire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour, de verser une subvention à l'association de la maison de Loire de Belleville sur Loire d'un montant de 320 euros.

#### Subvention C.C.A.S.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'attribuer une subvention au C.C.A.S. (centre communal d'action sociale) d'un montant de 3 000 euros.

#### Questions diverses :

Mme Gibert présente le compte rendu d'activités du syndicat de pays Sancerre Sologne 2014.

Mme Cadete demande la marche à suivre par l'association de football de Belleville pour obtenir une subvention. Monsieur le Maire l'informe que l'association doit déposer un courrier de demande à la mairie.

Elle demande s'il est possible de relancer l'entreprise Dufour pour l'entretien des chaudières du P.S.P.G.

M. Fleurier demande si la révision du P.L.U. va avoir lieu. Monsieur le Maire répond qu'elle a été reportée car le P.L.U.I. sera obligatoire dans les années à venir et qu'il n'est donc pas judicieux de modifier le P.L.U. actuellement, car le cout en serait doublé.

Mme Danjou informe qu'elle est allée à la réunion de la C.L.I. (commission locale d'information), où a été annoncé une nouvelle campagne de distribution de pastilles d'iode, ainsi que le lancement d'une étude sur les sédiments en aval de la centrale.

M. Cantin demande s'il y a de l'évolution sur le projet de défense incendie dans les hameaux. Monsieur le Maire explique que le S.I.A.E.P. va zoner les endroits où il sera possible d'installer des bornes incendies dans les hameaux des 20 communes adhérentes.

M. Cantin demande qui gère le syndicat d'assainissement collectif et si la capacité de la station d'épuration est encore adaptée. Monsieur le Maire explique que le syndicat est géré par les communes de Sury près Léré et Léré, en alternance à chaque mandat municipal, que des travaux ont été effectués pour limiter les eaux parasites. Une étude a démontré qu'il reste une capacité de 600 personnes raccordables.

Il demande en quelle année le remembrement a eu lieu. M. Dauron précise qu'il a eu lieu en 1963 et 1964 et que 150 km de haies ont été arrachées dont 40 km dans le val.

Mme Gibert remercie pour le versement des subventions aux associations. Elle rappelle que la soirée poésie aura lieu le 20 juin, que la fête de la musique aura lieu le 23 juin. Pour le concert de

Noël, un groupe de musique a été retenu, le groupe « la Chavannée ». Il y a une conférence sur le castor vendredi 10 avril à 20h à la maison de la Loire.

M. Ortéga a récupéré le container d'ordures ménagères au milieu de la RD 751.

Monsieur le Maire signale qu'une campagne de nettoyage des containers à poubelle est effectuée par les employés des services techniques.

La séance est levée à 21h30.

